

[Texte]

Madam Bégin: In the recent past I suppose the answer would be yes, although I do not have a list of each provincial settlement. But in previous years, no. That was, I think, part of the expansion of the practice of extra-billing, in the sense that for a number of years—1977, 1978, 1979, data on which was tabled with the committee some time ago and which I do not have with me this morning—the the provinces settled with their doctors on an annual average increase of around 6%, if my memory serves me well. That was at a time when even my pensioners got 9% plus something.

• 1015

I recall distinctly that for approximately three years the settlements were extremely low, all proportions kept compare with settlements in other spheres of Canadian activities. I can only observe the correlation between that timing and the timing of the problem of extra-billing the way we know it.

Mr. McCauley: Mr. Chairman, I would like to move on now to another topic. The minister is aware that the National Council of Welfare has published a study of the tax structure as it applies to child tax credit, family allowances, tax exemptions, and so on and so forth. I seem to recall reading that the minister was in agreement with many of the recommendations of the report of the National Council of Welfare, in particular the withdrawal of the tax exemption for children with a view to redistributing that income. I wonder if the minister would care to comment on the report in general and in specific terms with regard to this one recommendation.

Madam Bégin: To which?

Mr. McCauley: The withdrawal of the tax exemption for dependent children.

Madam Bégin: Well, it is a luxury. You are asking me a question that I do not have the legal authority to answer. I can give my view as the social policy minister, but that is all I can do. That is the context in which I put it.

So referring to that recommendation of the National Council of Welfare, first, not one single child benefit can be studied. I think that is the problem we always had in the past. They do study them all. There are one or two points on which they forget to take a stand and are studying. I brought it to their attention—for example the indexation of the ceiling for the child tax credit. But on the general principle of switching from tax exemption to tax credit, I am for it, because in terms of social justice it is an obvious case of progressive policy versus regressive policy.

I want to clarify a very erroneous report. I immediately sent a correction to the press, but the correction always appeared like this when the title of the problem is as big as the page. That never went to Cabinet, neither directly nor indirectly in not only the recent past but the last years. I did take the report of the National Council of Welfare and gave it to Mr.

[Traduction]

Mme Bégin: Au cours des dernières années, je pense que oui, même si je n'ai pas la liste de toutes les ententes provinciales qui sont intervenues. Cela n'a pas toujours été le cas, cependant. Je suppose que c'est ce qui explique en partie la prolifération de la pratique du dépassement des honoraires. Au cours des années 1977, 1978, 1979, les chiffres ont déjà été déposés en comité, mais je ne les ai pas sous la main ce matin, les provinces ont accordé à leurs médecins des augmentations annuelles d'environ 6 p. 100 en moyenne. C'était à l'époque où même les retraités avaient droit à une augmentation annuelle de plus de 9 p. 100.

Si je me souviens bien, pour une période d'environ trois ans, les hausses ont été extrêmement limitées, comparativement à celles qui ont été accordées dans les autres sphères d'activités au Canada. Il se trouve que cette période correspond à celle où est apparu le problème du dépassement des honoraires tel que nous le connaissons.

M. McCauley: Bon, je passe à un autre sujet. Comme le ministre le sait, le Conseil national du bien-être a publié une étude des structures fiscales telles qu'elles s'appliquent au Canada au crédit d'impôt pour enfants, aux allocations familiales, aux exemptions fiscales et le reste. Je crois même qu'elle a été d'accord avec un grand nombre de recommandations de ce rapport du Conseil national du bien-être, en particulier avec celle qui avait trait à l'abolition de l'exemption fiscale pour les enfants en échange d'une redistribution des revenus provenant de cette disposition. Je me demande si le ministre est prête à donner plus de détails sur ce rapport de façon générale et sur cette recommandation en particulier.

Mme Bégin: Laquelle?

M. McCauley: L'abolition de l'exemption fiscale pour les enfants à charge.

Mme Bégin: Vous me demandez de répondre à une question à laquelle je ne suis pas habilitée juridiquement à répondre. Je puis simplement vous donner mon point de vue en temps que ministre chargée des politiques sociales.

D'abord, il est impossible d'étudier séparément les avantages accordés aux enfants. Nous nous sommes déjà butés à ce problème dans le passé. Il faut voir toutes ces dispositions en même temps. En ce qui concerne la recommandation du Conseil national du bien-être, il y a un ou deux points qu'il oublie. Je lui en ai d'ailleurs fait part. Par exemple, il y a la question de l'indexation du plafond s'appliquant au crédit d'impôt pour enfants. Pour en revenir à l'idée de transformer les exemptions fiscales en crédits d'impôt, je suis d'accord, parce que c'est une recommandation qui va le sens d'une meilleure justice sociale et d'une politique progressive plutôt qu'une politique régressive.

Je tiens à corriger une information erronée à ce sujet. J'ai tout de suite envoyé une correction à la presse, mais la correction est apparue en très petit caractère par rapport à l'information qui avait été livrée elle en très gros caractère. La proposition n'a jamais été présentée au Cabinet, ni de près ni de loin, ni cette année ni même les années précédentes. J'ai